



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction Départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux*

Châteauroux, le 19 juin 2023

CONCLUSION SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Synthèse des motifs pour l'approbation du projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des communes où la présence de la loutre et/ou du castor d'Eurasie est avérée pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 dans le département de l'Indre

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, a été mis en ligne le 26 mai 2023 sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, le projet d'arrêté arrêté préfectoral fixant la liste des communes où la présence de la loutre et/ou du castor d'Eurasie est avérée pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 dans le département de l'Indre.

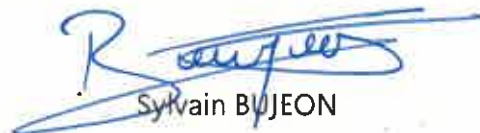
Le public avait jusqu'au 16 juin 2023 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique.

Il ressort de cette consultation qu'une seule remarque favorable au projet d'arrêté nous est parvenue.

Bilan de la participation du public :

En conséquence, le projet d'arrêté mis à la consultation du public n'est pas modifié.

Le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux par intérim,


Sylvain BUJEON